

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

Présents : Tous les membres sauf

Absents excusés : Céline Ulas, Jean-Paul Nicolet, Louis Belot

Secrétaire de séance : Laurent Amiotte-Suchet

Approbation du dernier compte-rendu de réunion du 13/03/2019

1/ Protection sociale complémentaire des agents

Une assurance prévoyance est possible pour les agents (base volontaire). Si l'agent accepte le syndicat paye également une participation fixe. Cette assurance permet de garantir le salaire en cas de problème de santé de longue durée et éviter la précarité.

Le contrat est pris pour une durée de 6 ans.

Cela concerne 5 agents du syndicat. Pourrait-on envisager de proratiser la participation du syndicat ?

Les membres du syndicat donnent un accord de principe à l'unanimité. La saisine nécessaire du Comité Technique (CT) du centre de gestion va être faite pour obtenir leur avis. Ensuite après avis reçu du CT et entretien avec les agents, ce point sera remis à l'ordre du jour pour valider définitivement la décision et la participation du syndicat.

2/ Ecole

A/ Bilan énergétique :

Une expertise du SYDED a été réalisée et a donné suite à un rapport qui a révélé plusieurs problèmes :

- Absence de schéma électrique
- Problème d'isolation du plafond
- Absence de ventilation effective
- Fenêtres en aluminium peu performantes
- Manque d'un compteur spécifique pour le chauffage

Une étude de faisabilité serait possible : prix entre 5000 et 6000 € HT avec 70 % de subvention possible de la part du SYDED.

Le syndicat décide à l'unanimité de lancer une étude dès que ce sera possible.

B/ Transport scolaire :

Il n'y a plus que 5 classes, la rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions

Le prix des transports scolaires de midi demeure un problème : 17 278 €/an facturés par la Région

Il est décidé à l'unanimité de maintenir la participation mutualisée pour chaque élève possédant une carte de bus à 75 € pour l'année scolaire 2019-2020.

C/ Réajustement horaire ATSEM :

Après le retour à la semaine des 4 jours au 1^{er} janvier 2019, les fiches de poste ont dû être complètement refaites avec un calcul d'horaire théorique affiné au plus juste.

Néanmoins après ces quelques mois de mise en application et le comptage exact des heures effectuées par les ATSEM il convient de réajuster leur horaire de travail hebdomadaire annualisé à compter du 1^{er} septembre 2019 et ainsi éviter le paiement d'heures complémentaires.

- Pour le poste d'ATSEM dit « temps plein » occupé par Mireille Andrey :

Nécessité de rajouter 0.5h hebdomadaire soit passage de 22h à **22.5h/35^{ème}**

- Pour le poste d'ATSEM et accompagnatrice bus scolaire occupé par Marie Répecaud :

Nécessité de rajouter 2h hebdomadaire soit passage de 24h à **26h/35^{ème}**

Ce nouvel ajustement des horaires est validé à l'unanimité par les membres du syndicat.

D/ Entretien des boiseries du préau primaire :

Les boiseries côté primaire ont besoin d'être remises en état. Des devis vont être demandés à des entreprises susceptibles d'effectuer ce travail, l'employé intercommunal ne pouvant réglementairement le réaliser.

E/ Projet voyage scolaire pour 3 classes avec stage :

Un voyage avec stage de cirque est en projet pour 3 classes (89 élèves) du 3 au 7 février 2020 pour un coût global estimé à 21 000 €. Pour l'instant on en est encore seulement à la consultation.

En cas d'acceptation par les parents, le syndicat intercommunal sera consulté pour une participation au coût global.

F/ Parking école :

Mme Christine Guillame veut ouvrir une nouvelle discussion sur le parking. La décision antérieure était de ne pas modifier ce parking.

3/ Employé intercommunal

- Pas d'urgence pour le changement de véhicule mais réflexion à avoir sur achat ou leasing
- La tronçonneuse a tendance à tomber régulièrement en panne.
- Il faut remettre en place un protocole plus clair avec lui : il commencera par passer chez le responsable de la commune pour connaître son travail si celui-ci n'a pas été défini à l'avance (utilisation du SMS si rencontre impossible)

4/ Eglise (patrimoine 4 communes)

A/ Vitraux :

Récapitulatif montant total des travaux :

- Devis 10 vitraux : 22 719.55 €
- Devis grillages : 12 621.60 €
- Total : 35 341.15 €

Les travaux des vitraux ont pu être réalisés plus tôt et plus vite qu'ils n'étaient prévus dans le programme pluriannuel de 3 ou 4 ans.

En effet le vitrailliste, libéré par un autre chantier, a pu terminer 4 vitraux cette année au lieu de 2 et ces 4 vitraux sont les plus onéreux (représentent la moitié du devis).

Travaux réalisés en 2019 :

- Total factures Vitraux : 17 072.42 €
- Facture grillages à prévoir : 4 704.00 €
- Total : **21 776.42 €**

(Restera à réaliser : 35 341.15 – 21 776.42 = **13 564.73 €**)

Le budget doit donc être réajusté afin de pouvoir régler la facture du vitrailliste et celle des grilles à venir. Donc ci-dessous proposition de délibération modificative à voter :

Objet de la délibération : **Augmentation de crédits pour ajustement section investissement budget église**

Les membres du syndicat décident donc d'augmenter les crédits comme suit :

Section investissement :

Dépenses :

Cpte 2313/23 : + 12 100.00 € (budgétisé 10 000 €)
(travaux vitraux)

Recettes :

Cpte 1321/13 : + 5 100 € (budgétisé à 0 car montant non certain au moment
(subvention DETR) de l'établissement du budget)

Cpte 13248/13 : + 7 000 € (budgétisé 6 000 €) → déjà demandé aux communes
(participations communes)

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Ces 7 000 € de participation communes en plus doivent être inscrits au budget pour équilibrer dépenses et recettes mais ils ne seront pas demandés aux communes cette année. Peut-être appel de participations tout début 2020 pour pallier un manque de trésorerie si besoin. Il n'y aura donc pas de réajustement de budget à faire pour les communes.

B/ Nettoyage du cimetière de la Barêche :

Système d'alternance mis en place sur 4 ans. Cette année, c'est la commune d'Echevannes qui est chargée du nettoyage. Echevannes devra nettoyer le cimetière pour la Toussaint et laisser les lieux propres pour la reprise par la commune de Lavans-Vuillafans en 2020.

C/ Manifestations monuments aux morts 8 Mai – 11 novembre – 5 décembre :

Le projet de mise en place d'un système collectif pour ces manifestations dans les communes du syndicat intercommunal ne sera pas réalisable en 2020. Les anciens combattants devront se concerter pour les années suivantes...

La séance est levée à 22h15
Le président,
Jean-Pierre PEUGEOT